

Introduction.

Dans un contexte qualifié de « capitalisme patrimonial » (Aglietta M¹, 1999, 2000) ou bien « actionnarial² » (D. Plihon, 2001, 2003 ; F. Lordon, 2000, 2003), on a assisté en France comme dans d'autres pays capitalistes développés à la création des premières structures et produits d'épargne définis par leurs auteurs d'abord comme « alternatifs » puis, comme « solidaires »³. Les premières structures en rupture avec cette forme nouvelle de gestion de l'épargne, furent les Cigales en 1983, la SIDI la même année (société d'investissement pour le développement international) puis, Garrigue en 1985. A côté de ces structures et parfois même pour les alimenter, des acteurs engagés créèrent des nouveaux produits d'épargne éthiques comme « Nouvelle Stratégie 35 » ou, solidaires⁴ comme « Faim et développement »(CCFD⁵). Il s'agit pour les pionniers fondateurs de ces outils de lutter contre les effets négatifs du capitalisme actionnarial et aussi d'agir sur ce qui leur semble être les causes de ce phénomène, c'est-à-dire l'accroissement des profits et surtout le non investissement de ceux-ci dans « l'économie réelle » (cf. Philippe Manière et C. Bébéar *Ils vont tuer le capitalisme*, Plon février 2005, J. Peyrelevade, Artus, *le capitalisme est en train de s'autodétruire*). A la gestion purement financière et désocialisée de l'épargne, ils opposent une gestion alternative et locale de celle-ci permettant d'en maîtriser pleinement l'affectation. En créant de nouveaux outils dont les Cigales sont l'archétype, ces militants manifestent d'une part une rationalité en valeur au sens de Max Weber ou axiologique (Enjolras B, 2002) au nom d'un certain principe de justice (Glémain P, 2004) mais aussi la volonté de s'opposer aux tendances lourdes du capitalisme patrimonial. En faisant appel aux ressources uniques de la réciprocité ceux-ci inscrivent ces outils dans la maison de l'économie sociale et solidaire (Prades, 2001) en opposition à l'Etat et au marché. Cependant ces outils comme les autres structures de finance solidaire créées à partir de la fin des années 1980 (Taupin, 2006) sont destinés à des bénéficiaires distincts des épargnants, ce qui marque une rupture avec le principe de double qualité caractéristique de l'économie sociale (Draperi, 2002) nous conduisant à interroger la relation cigalier-porteur de projet et à envisager l'hypothèse d'une éventuelle relation d'agence. Pour tester cette hypothèse nous montrerons la spécificité de l'outil Cigales (appartenance à l'économie sociale et solidaire et rupture du principe de double qualité amenant la question de la relation d'agence) puis nous étudierons le fonctionnement concret des Cigales depuis leur création en 1983 afin d'évaluer l'existence d'un possible isomorphisme institutionnel ou d'une construction véritablement coopérative d'un outil financier spécifique.

1. Les Cigales : Une volonté d'inscription dans l'économie sociale et solidaire.

¹ Selon Aglietta le capitalisme patrimonial correspond à un nouveau régime de croissance renvoyant à une nouvelle phase de la société salariale. Les transformations observées concernent les relations entre la finance et les évolutions socio-démographiques. Les caractéristiques essentielles résident dans des changements dans la finance : comportements d'épargne tournés vers l'acquisition d'une richesse financière et non plus immobilière, poids des investisseurs institutionnels, valorisation de la valeur actionnariale, nouveau mode de gouvernance caractérisé par la transparence, l'intéressement des managers et le poids de l'audit. Dans la relation salariale : moindre importance de la négociation collective, changement dans le mode de répartition de la valeur ajoutée.

² Le capitalisme actionnarial est caractérisé par « un nouveau partage de la valeur ajoutée, un rôle primordial des marchés d'actions et des investisseurs institutionnels, le pouvoir des actionnaires engendrant de nouvelles formes de gouvernement d'entreprise, de nouveaux comportements financiers de la part des entreprises et des salariés, la perte d'autonomie des politiques économiques face aux marchés financiers (Plihon, 2001, p 62

³ Nous n'oublions pas les premiers Mont-de-Piété au XVème siècle en Italie, puis dans toute l'Europe et l'Amérique Latine ; de caractère solidaire à vocation familiale (pour les proches des militaires et des fonctionnaires) ou non-familiale (aide aux exclus) (Fontaine 2005, Glémain 2005 et 2006).

⁴ Ces produits sont des produits de partage c'est-à-dire qu'une partie du rendement est affectée par l'épargnant à une association ou structure. Dans le cas du produit Faim et développement, la moitié du rendement est allouée au CCFD

⁵ Comité catholique contre la faim et pour le développement

1.1 Un passage à l'espace public à partir d'une forme de contestation inscrivant celles-ci dans l'économie sociale et solidaire.

Les Cigales dont les premières ont été créées en 1983 sont souvent présentées comme un archétype de l'économie sociale et solidaire (Laville J-L, CRIDA, 2001, 12)⁶ dans la mesure où :

(i) Elles sont un outil de financement désintermédié créé par des militants associatifs, politiques ou/et religieux issus souvent de la mouvance autogestionnaire (charte de l'ALDEA⁷) ayant pour objet la maîtrise de l'affectation de l'épargne et l'investissement de celle-ci dans des projets dits alternatifs non financés par le marché du fait des pratiques excluantes des banques et des sociétés de capital risque même régionales. La rationalité exprimée par ces militants est une rationalité axiologique (Enjolras B, 2002) rompant avec la rationalité formelle. Elles marquent donc une intervention des citoyens dans l'économie, (Rouillé d'Orfeuill, 2002) renouant ainsi avec l'économie sociale d'avant 1848 (Laville, 2002) mettant sur la scène publique les questions économiques dans un objectif de transformation sociale et de démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens (Laville J-L, 2001)⁸. Ce fait nous conduit à postuler l'hypothèse de la création d'un espace public de proximité entendu comme un « *espace de délibération, de formation d'une volonté rationnelle et critique dans un perspective de consensus animant une démocratie radicale* » (Habermas, 1993) ou une véritable matrice, « *un espace permettant l'exercice de droits civiques et politiques qui donnent un sens politique aux actions des citoyens hors de toute appartenance originnaire, hors de toute filiation commune* » (Tassin, 1997).

(ii) Cet espace public présente une certaine autonomie par rapport au marché et à l'Etat, les cigaliers n'utilisant comme ressources que les ressources de la réciprocité (Polanyi, 1944) sous forme d'encours épargnés mais aussi de temps (bénévolat), et de capital social entendu selon Putnam (1995, 2000) comme « *les réseaux, les normes et la confiance, qui facilitent la coordination et la coopération pour un bénéfice mutuel* » (2000)⁹. Elles se distinguent des autres structures de finance dite solidaire (ADIE, France active) créées ensuite et qui ont recours aux ressources de la redistribution et du marché et qui sont considérées comme de la finance à but social (Bayard, Muet, Pannier-Runacher, 2002¹⁰). Les Cigales s'inscrivent donc bien en résistance aux tendances lourdes du capitalisme patrimonial.

(iii) Les cigaliers revendiquent une solidarité démocratique c'est-à-dire une « *réciprocité volontaire unissant des citoyens libres et égaux en droit contrastant avec la charité et la philanthropie* » (Laville, 2003) à l'opposé de la charité et/ou de la solidarité philanthropique (Laville, 2005). Les cigaliers comme beaucoup d'acteurs de la finance solidaire s'opposent en effet à une vision bienveillante de la solidarité pouvant être source de dépendance pour le « bénéficiaire » (Laville 2005, Vigier, 2003).

⁶ Centre de recherche et d'information sur la démocratie et l'autonomie, Document de travail « Projet de recherche action sur l'économie solidaire », 2001.

⁷ Agence locale pour le développement d'une économie alternative

⁸ Laville J-L., « Vers une économie sociale et solidaire », *RECMA, Economie sociale et/ou solidaire*, n° 281, p 39-54, juillet 2001.

⁹ Plusieurs définitions sont données du capital social les plus connues étant celles de Bourdieu et de Coleman mais qui s'inscrivent davantage dans l'individualisme méthodologique. La conception de Putnam envisage le capital social comme ressource susceptible d'engendrer des bénéfices collectifs. Cette conception a fait l'objet de critiques pour son aspect utilitariste (Ponthieux, 2004, Perret, 2003).

¹⁰ Bayard S, Muet P.A, Pannier-Runacher A., (2002), *Rapport d'enquête sur la finance socialement responsable et la finance solidaire*, avril 2002, Paris, la documentation française.

Tableau 1 : L'outil Cigale

Statut	<p>Club d'investissement soumis à une circulaire de la DGI transformé en clubs d'investisseurs.</p> <p>Principe de l'indivision (5 personnes physiques minimum ; 20 maximum).</p> <p>Durée de vie de 5 ans (renouvelable une fois) puis passage en gestion de façon à suivre les investissements réalisés.</p>
Pour quoi faire ?	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer l'épargne de manière alternative - Participer au développement d'une « autre économie ». - Participer à la création d'emplois sur un territoire déterminé par les cigaliers eux-mêmes.
Comment faire ?	<ul style="list-style-type: none"> -- Collecte de l'épargne (apports mensuels réguliers inférieurs à 305€). - Prises de participation dans des sociétés et comptes courants associés.
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> -Epargne des cigaliers (Déduction fiscale de 25% sur les prises de participation réalisées dans l'année). -Bénévolat des cigaliers ou de certains d'entre eux. -Réseaux des cigaliers.

Cependant si les cigaliers revendiquent cette solidarité et refusent de confondre l'épargne et le don, la construction de l'outil Cigales nous interroge sur la solidarité vraiment en œuvre dans cet outil.

12. Une rupture du principe de double qualité qui nous conduit à interroger cette appartenance.

Dans les Cigales comme dans la plupart des structures de finance solidaire, il y a rupture du principe de double qualité, principe essentiel de l'économie sociale avec ceux de la libre adhésion et de la solidarité (Draperi, 2002), le bénéficiaire de la Cigales ne devenant pas cigalier (charte des Cigales). Si J-P Vigier note qu'il s'agit bien d'un acte de solidarité et non de générosité (Vigier, 2003)¹¹ dans la mesure où les cigaliers « *acceptent de dépendre des autres, et de reconnaître que les autres dépendent d'eux alors que dans la générosité il y a don sans attendre de retour* », on peut émettre l'hypothèse d'une solidarité philanthropique, les cigaliers étant tournés vers autrui. Cette rupture entre le bénéficiaire et le cigalier pose la question de l'instauration de liens démocratiques, de la construction conjointe de l'offre et de la demande. Cette construction conjointe, caractéristique de l'économie solidaire selon J-L Laville et B. Eme (Laville, Eme, 2001), se retrouve dans certains services de proximité (crèches parentales) et, dans certains systèmes d'échanges comme les réseaux d'échange de savoirs, les SEL (systèmes d'échange locaux). Toutefois, elle est peu présente dans d'autres structures comme les SIAE (structures d'insertion par l'activité économique), les activités de commerce équitable ou les structures habituelles de finance solidaire. Dans les Cigales il y a bien présence d'une solidarité

¹¹ Vigier J-P (2003) « L'argent facteur de solidarité, Finance et bien commun n° 15, été 2003, Observatoire de la finance. J-P Vigier a été président de la SIDI de 1983 à ? , un des fondateurs de Finansol, aujourd'hui président de FEBEA (Fédération européenne des banques éthiques et alternatives. Il est l'auteur en 2003 de « Lettre ouverte à ceux qui veulent rendre leur argent intelligent et solidaire »

volontaire de la part d'épargnants citoyens, disposant d'une liberté d'épargner (H. Puel, 2000, p 27¹²), mais qui peut s'apparenter à la forme philanthropique de solidarité : épargnants bienveillants, altruistes incorporant dans leur fonction d'utilité « l'amélioration du sort d'un ou de plusieurs autres individus » (L. Coordonnier, 1993¹³) même si les cigaliers posent la question de la transformation du système économique à travers une gestion de l'épargne se distinguant de celle du capitalisme patrimonial participant à la démocratisation de l'économie (Rouillé d'Orfeuil, 2002). Cet état de fait nous conduit à envisager la relation porteur de projet-cigalier sous l'angle des modèles « principal-agent » (mandant-mandataire), modèles privilégiés par la théorie néo-classique depuis les années 1970 pour l'étude de l'économie bancaire et financière. Dans ces modèles, le mandataire (agent) effectue pour le mandant (principal) une ou plusieurs tâches contre rétribution. Ces théories placent l'asymétrie d'information au coeur de la relation de crédit en insistant notamment sur l'aléa moral et la sélection adverse (Stiglitz et Weiss, 1981). En présence d'asymétrie d'information, la gestion des risques ne peut pas se faire par les taux d'intérêt car cette pratique générerait de la sélection adverse : les « mauvais risques » acceptant des taux d'intérêt élevés, les « bons risques » renonçant à leurs projets d'investissement. Face à cette défaillance du marché, les banques et autres organismes financiers sont amenés à adopter d'autres mécanismes de révélation de l'information comme les pratiques de *screening* et de *scoring* qui conduisent aussi, dans un contexte de concurrence accrue, à éliminer certains porteurs de projets ne correspondant pas aux critères définis par ces organismes. Ces pratiques expliquent l'existence d'un « creux bancaire » pouvant être comblé par ces organismes de finance solidaire. Si cette théorie a fait l'objet d'aménagements au sujet de la réduction de l'opportunisme supposé dans la relation d'agence par l'instauration d'une relation de clientèle (Rivaud-Danset et Salais, 1992 ; Rivaud-Danset, 1993, 1995¹⁴) faisant appel aux relations interpersonnelles, en particulier pour les banques de l'économie sociale, nous nous intéresserons au fait que la relation d'agence suppose une rationalité instrumentale, les deux types d'acteurs étant mus par leurs intérêts individuels : solidaire pour le cigalier et socio-économique pour le bénéficiaire, la collaboration n'étant qu'un outil au service de ces intérêts. Or, dans les Cigales, les choix des épargnants citoyens dépendent étroitement des conditions sociales d'existence (encastrement selon Granovetter, 2000¹⁵) et de la représentation que les cigaliers eux-mêmes en font, voire d'un projet plus large de cohésion sociale (donc d'un ensemble de croyances). Nous nous éloignons dès lors de la théorie des contrats qui considère uniquement des modèles non coopératifs dans lesquels les décisions résultent exclusivement de la recherche et de la satisfaction d'intérêts personnels et donc de l'agence pour analyser la relation porteur de projet cigalier à l'aide de la sociologie économique considérant des acteurs affiliés ou encadrés (au sens de Granovetter) n'étant pas seulement mus par leur intérêt personnel et pouvant coopérer pour un bien commun même si leurs situations objectives sont différentes et s'ils obéissent à des logiques diverses. Nous nous proposons donc d'examiner les situations respectives du cigalier et du porteur de projet, leurs objectifs, ainsi que les formes de rationalités adoptées par les deux types d'acteurs afin d'analyser les logiques de ceux-ci. Cet examen doit permettre de requalifier ou infirmer la relation d'agence. Sommes-nous en présence d'un principal ayant des ressources et des objectifs bien précis et d'un agent agissant à la place du principal et ayant ses propres objectifs qui ne sont pas nécessairement compatibles avec celui du cigalier ?

¹² Puel Hugues, « Les trois libertés de l'épargnant, un questionnement éthique incontournable », *Economie et humanisme*, n° 352, 2000.

¹³ ne traiterons pas ici de la question des différentes formes d'altruisme qu'il soit véritable ou paternaliste (Coordonnier 1993, Becker 1976). Nous noterons que celui implique une asymétrie entre le donneur et le bénéficiaire alors que dans la solidarité démocratique il y a réciprocité.

¹⁴ Rivaud-Danset D., Salais R, "Les conventions de financement des entreprises. Premières approches théorique et empirique", *Revue française d'Economie*, vol VII, 4, pp. 80-120, 1992. Rivaud-Danset D. "Les contrats de crédit : de la main invisible à la poignée de main visible", *doc. de l'IEPE*, n°9301, 34 pages, 1993. Rivaud-Danset D, « La confiance, l'action collective et les mondes possibles : le cas du contrat de crédit », *Confiance, apprentissage et anticipation économique*, Université de technologie de Compiègne, pp. 27-45, 1993. Rivaud-Danset D, « Le rationnement du crédit et l'incertitude », *Revue d'économie politique* N°2, p.223-247, 1995.

¹⁵ Granovetter, M., *Le marché autrement*, Desclée de Brouwer, Sociologie économique, 2000.

Tableau 2. Cigaliers, porteurs de projet : quelles logiques ?

Acteurs ? Logiques ? Point de vue ?	Cigalier	Porteur de projet individuel (même si statut de société).	Structure collective : insertion ou économie solidaire
Situation	A une liberté d'épargner (H. Puel). Ressources financières, en temps, en capital social.	Besoin de financement. Difficultés d'accès aux ressources financières, en capital social.	Besoin de financement. Difficultés d'accès à certaines ressources financières.
Objectifs	Gérer l'épargne autrement et montrer que c'est possible. Favoriser la création d'emplois sur le territoire. Lutter contre l'exclusion. Développer des activités « autres ».	Créer son propre emploi. Tirer des revenus suffisants de l'activité.	Développer une activité économique alternative. Lutter contre l'exclusion par l'activité économique. Favoriser la cohésion sociale sur le territoire. Tirer des revenus suffisants de l'activité.
Type de rationalité	Rationalité axiologique. Référence à des valeurs Principe d'engagement (Sen) Forme d'altruisme Acceptation d'une perte de gain au nom de certaines valeurs.	Rationalité instrumentale : la prise de participation de la Cigales est une des conditions du démarrage de l'activité et de sa pérennité.	Rationalité instrumentale ET axiologique.
Rapport au marché	Une certaine opposition à certaines conséquences du fonctionnement de l'économie de marché tout en acceptant les grands principes. Un certain degré de liberté du fait d'une capacité d'épargne ; la liberté de l'épargnant (H. Puel).	Soumission aux contraintes du marché dans l'exercice de l'activité.	Correction de certains dysfonctionnements de l'économie de marché : chômage, inégalités, exclusion. Inscription dans le marché et soumissions à ces contraintes.
Rapport à l'Etat	Défaillances de l'Etat dans la lutte contre le chômage. Se substituer à l'Etat défaillant. Revendication d'une certaine capacité de résistance.	En position de bénéficiaire de ressources de la redistribution : aides à la création d'entreprise.	Revendication d'une capacité de résistance ET situation de bénéficiaire (subventions aux postes d'insertion)
Logique	Croisement logique civique, domestique, marchande (Enjolras)	Prédominance de la logique marchande.	Croisement d'une logique civique et d'une logique marchande.

Le tableau ci-dessus nous met donc en présence des cigaliers ayant plutôt une rationalité axiologique manifestant une solidarité verticale et des porteurs de projets situés dans le creux bancaire exprimant plutôt une rationalité instrumentale et contraints par le marché. Dans ce cadre il est possible qu'une relation d'agence se fasse jour le porteur de projet (l'agent) contraint par le marché cherche à dissimuler certaines informations alors que le cigalier lui incite à la révélation de ces informations faisant ici apparaître un certain isomorphisme institutionnel défini comme la « tendance pour des organisations développant leur activité dans un même champ à se ressembler et à se conformer à un modèle dominant » (B.Enjolras 2001, 2002¹⁶ p 69) en l'occurrence marchand car il s'agit des banques et organismes financiers non bancaires (Sociétés de capital risque).

Peut il y avoir au contraire coopération, coproduction de service, délibération amenant à l'émergence d'un nouveau modèle de développement (Colletis, Gianfaldoni, Richez- Battesti, 2005) porteuse des germes nécessaire à une orientation vraiment satisfaisante des activités économiques (Nogues, 2003) Pour répondre à ces questions nous allons étudier l'évolution du mouvement des Cigales en nous appuyant notamment sur l'étude réalisée en mars 2005 sur le territoire de l'Ille et Vilaine.

¹⁶ Enjolras B. « Associations et isomorphisme institutionnel », *RECMA* n° 261, vol 75, 2001, p 68-75

Enjolras B, 2002, *L'économie solidaire et le marché*, Paris, L'Harmattan, collection Logiques sociales, 201 p.

II. Les Cigales : Quelle inscription dans l'économie solidaire

21. Une finance à but social et un certain isomorphisme institutionnel marchand

211. Un développement faible et inégal sur le territoire

Alors que les structures de finance solidaire se sont développées depuis la fin des années 1980 et que le nombre d'épargnants solidaires¹⁷ atteint près de 200 000 en 2005 en France (baromètre des finances solidaires 2006 : Finansol¹⁸, la Croix, IPSOS) il faut reconnaître que les Cigales semblent perdues dans le paysage de la finance solidaire (étude réalisée par D. Nouvel en 2004¹⁹ et rapports d'activité des Cigales), le nombre de clubs en activité ne dépassant pas 90 en 2005 contre une centaine en 2000. Si certaines régions (Nord Pas de Calais, et Ile de France) se distinguent par une plus forte implantation, c'est en raison de certaines spécificités territoriales : rôle des collectivités locales, contexte économique (restructurations industrielles dans le Nord Pas de Calais, dans le bassin de Redon) mais aussi capacité des Cigales à innover et à s'inscrire dans de nouveaux réseaux plus proches de la création d'entreprise (Les Cigales d'Ille et Vilaine se sont constituées en association territoriale en 1999 de façon à accroître leur visibilité auprès des acteurs institutionnels et à mutualiser les moyens financiers et humains de celles-ci). Ce faible développement s'accompagne d'un faible investissement par rapport aux encours épargnés même si celui-ci a tendance à augmenter (Nouvel, 2004).

212. Une finance à but social.

Alors que les pionniers revendiquaient le financement de structures alternatives, on constate la quasi-absence d'interface entre les Cigales et les structures d'économie sociale et solidaire, faisant dire à J. Dughera ancien président de la fédération des Cigales que celles-ci font office de SAMU social (Dughera J, Les cahiers des Cigales n°4, 2003) à l'image des autres structures de finance solidaire. On note la prédominance de la réinsertion par la « création d'entreprises » (60% des créations) loin devant les motivations liées à "l'écologie" ou aux "animations socio-culturelles" (17%), le "développement local" et le "commerce équitable" (D. Nouvel, étude portant sur les motivations des créateurs). L'évolution des Cigales vers des porteurs de projets exclus du crédit bancaire se matérialise d'ailleurs en 2000 par l'ajout du « S » (solidaire) à l'acronyme Cigale. Si le statut de club d'investisseurs (pas de prise de participation des Cigales dans des associations) et les faibles encours des cigaliers peuvent expliquer en partie la faible intervention dans ces structures il semble que cet outil ne soit pas adapté aux structures d'insertion par l'activité économique. En effet les Cigales ont pu jouer un rôle novateur, de défricheur d'activité (prise de participation dans le restaurant d'insertion la Table de Cana en 1983²⁰) mais le développement des SIAE, leurs transformations, l'accroissement des besoins exigent d'autres modes de financement plus appropriés (création de la SOFINEI²¹ en 2005 par le CNIAE²², l'IDES²³, et le crédit coopératif).

Ce constat de finance à but social ou tournée vers les indigents c'est-à-dire « *individus distincts du reste de la population par rapport aux privations et à la dépendance vis-à-vis d'autrui qu'ils subissent* » (de Tocqueville, 1835) nous conduit à envisager l'hypothèse d'une solidarité quasi philanthropique dans la mesure où il s'agit bien d'une solidarité verticale même si elle a pour objet d'augmenter les « *capabilities* » ou « *l'empowerment* » (Sen) des porteurs de projet au-delà de l'aide à la création d'entreprises.

213. Un certain isomorphisme institutionnel

Si les Cigales affirment leur indépendance par rapport à l'Etat et au marché en ayant recours aux ressources de la réciprocité et sont donc moins instrumentalisées que les autres structures de finance solidaire (ADIE, France active) leur fonctionnement traduit une certaine forme d'isomorphisme institutionnel surtout marchand.

Il faut d'abord noter que les ressources de la redistribution ne sont pas absentes du fonctionnement des Cigales : subventions à la fédération dans le cadre des programmes et activités d'éducation populaire, recours aux emplois aidés mais surtout soutien des collectivités locales à certaines associations territoriales (Nord Pas de Calais où la Région intervient de façon conséquente dans l'AT) faisant des Cigales des outils de la politique des collectivités locales en faveur de l'emploi.

L'analyse du fonctionnement des Cigales en particulier d'Ille et Vilaine nous conduit à l'existence d'un certain d'isomorphisme institutionnel marchand. En effet si chaque Cigales comprend une moyenne une douzaine de membres (Fédération des Cigales, 2006 ; constat en Ille et Vilaine) il ressort que cette organisation épouse de

¹⁷ Ce chiffre inclut l'épargne salariale solidaire (loi Fabius 2001 créant le FCPES dont le principe a été repris en 2003 dans le PERCO)

¹⁸ Association Finances et solidarités créée en 1995 proposant un label des produits solidaires.

¹⁹ Eléments statistiques concernant les clubs d'investissements solidaires "Cigales" et les entreprises

²⁰ Restaurant d'insertion qui existe toujours en 2006..

²¹ Société de financement des entreprises d'insertion

²² Conseil national de l'insertion par l'activité économique.

²³ Institut de développement de l'économie sociale.

plus en plus la forme de graphe partiel ou de « cluster » (Barnes, 1969). Nous observons en effet une minorité de membres (autour de 5-6) qui partagent des liens mutuels relativement denses, bien que moins forts que dans une « clique »²⁴ et surtout très actifs dans les activités de la Cigales et de l'association territoriale alors que les autres moins reliés sont des épargnants solidaires n'ayant pas d'activité dans celle-ci. Nous observons donc la présence d'un cercle d'innovation (Glémain, 2006)²⁵ à base coopérative au sein duquel s'articulent le noyau des innovateurs actifs (NI) ou premier cercle, et la nébuleuse des contributeurs (NC) en l'occurrence les cigaliers « épargnants solidaires » risquant une partie de leur encours beaucoup moins actifs dans les activités d'accueil des porteurs de projets, d'étude, de sélection mais aussi et d'accompagnement. En effet nous avons pu observer surtout depuis 1999 et la création de l'association territoriale une certaine professionnalisation des Cigales d'Ille et Vilaine au sens où certains cigaliers proches du monde de la création d'entreprise (retraités de la banque ou de l'expertise comptable) tout en étant mus par une rationalité axiologique se sont investis dans les tâches de mise en réseau des porteurs de projet, d'accueil, de sélection des projets, de conseil, de suivi financier et même d'accompagnement. Cette participation se manifeste par une forte participation aux activités de l'association territoriale et de chaque Cigales. Si les décisions de prise de participation sont prises à l'intérieur de chaque Cigales après un processus délibératif et examen de critères multiples il apparaît que la sélection des dossiers se fasse en amont et privilégie les critères financiers tout comme dans les structures de capital risque dites solidaires (Bretagne capital solidaire en Bretagne). Pour certains cigaliers (KIM TAN, président de l'AT, 35) cette sélectivité serait due aux nombreux échecs d'entreprises cigalées conduisant les cigaliers à privilégier les critères économiques et au souci de ne pas voir un échec supplémentaire du porteur de projet alors que dans les années 1990 il s'agissait de critères subjectifs fondés sur l'interconnaissance ; pour d'autres (M. Soudée, Coup de pouce Roumanie) les cigaliers auraient un comportement de « boursicotiers » intéressés seulement par le rendement financier et non par le projet en lui-même. Nous serions donc en présence d'un certain isomorphisme institutionnel marchand se traduisant par une plus grande sélectivité des dossiers, des processus de décision proche de ceux d'autres structures de finance traditionnelle ; cet isomorphisme institutionnel est source d'insatisfaction pour les cigaliers contributeurs non actifs qui regrettent à la fois le manque de projets dits « solidaires » sur le territoire et leur non participation au processus de construction du service financier souvent par manque de temps mais aussi de compétences. Si on ne peut parler de professionnalisation proprement dit car les cigaliers sont tous bénévoles on peut parler de quasi professionnalisation car ce sont les compétences professionnelles de certains cigaliers qui sont sollicitées et utilisées (ainsi que celles de leurs réseaux). Cet isomorphisme institutionnel nous amène à privilégier un modèle de relation d'agence où le cigalier actif cherche des mécanismes de révélation de l'information. Les porteurs de projet sont donc considérés comme des entrepreneurs « classiques » situés sur le marché agissant avec la Cigales comme avec une société de capital risque traditionnelle, d'où la possibilité de « hasard moral » (Laffont, 1991)²⁶, caractéristique d'une relation avec asymétrie d'information.

22. Un encastrement territorial facteur de coopération

221. L'importance des réseaux dans la constitution des Cigales.

La constitution des Cigales (en particulier d'Ille et Vilaine) est permise par la mobilisation de réseaux certes diversifiés (création d'entreprise, économie sociale et solidaire, solidarité internationale) mais se complétant, certains individus appartenant à plusieurs réseaux et jouant le rôle de nœud. On peut observer à l'intérieur de chaque Cigales un partage de normes, de valeurs, une certaine représentation du « bien commun » permettant l'action collective. L'appartenance à certains réseaux semble parfois un préalable, mais n'est pas suffisante pour entraîner l'adhésion, l'interconnaissance étant un élément tout aussi déterminant. Les cigaliers sont fortement reliés entre eux et s'identifient fortement à leur « espace vécu », mais manifestent une ouverture vers des réseaux plus diversifiés (évolution de la Cigales Zed par rapport à En-Avant, construction de Cigallo, fusion des Cigales de l'Ille et de Soleil Breton, autonomisation par rapport au REAS²⁷ qui avait été porteur des premières Cigales de Rennes). On peut ainsi valider l'existence de liens faibles (Granovetter) permettant l'ouverture sur d'autres réseaux : l'URSCOP, les SIAE. Alors que dans les premières Cigales d'Ille-et-Vilaine certains cigaliers étaient militants d'une économie alternative (REAS 35) on constate aujourd'hui surtout depuis la création de l'AT en 1999 plutôt un processus d'apprentissage progressif de la part de cigaliers du

²⁴ La théorie des graphes définit la clique comme « un ensemble des sommets d'un sous graphe complet, dont la densité est maximale : toutes les liaisons directes (ou liaisons d'adjacence) possibles sont présentes »,

²⁵ Document de travail HDR en cours, sous la direction de J.L.Laville.

²⁶ Bien que le qualificatif « moral » soit maladroit selon Laffont (1991, 190), il peut s'expliquer ainsi : « l'agent pourrait s'engager moralement à réaliser une action déterminée en commun avec le principal ; c'est bien alors l'incertitude que le principal a sur la moralité de l'agent qui créerait le problème ».

²⁷ Réseau pour une économie alternative et solidaire, structure ayant succédé à l'ALDEA en 1992. Si le REAS national a disparu en Ille et Vilaine le REAS 35 a perduré et a influencé la constitution de plusieurs Cigales en Ille et Vilaine.

fonctionnement et des logiques du secteur de l'économie sociale et solidaire ce qui favorise le financement de certains projets d'économie sociale et solidaire et rompt avec le modèle de la relation d'agence.

222. L'ancrage territorial des Cigales d'Ille et Vilaine

Ce processus de construction des Cigales est lié à un ancrage territorial des cigaliers mesuré bien sûr par le lieu d'habitat et de travail des cigaliers (pays de Rennes) mais surtout par l'appartenance des cigaliers à des associations bien implantées sur le territoire. Cet ancrage territorial est accentué depuis la création de l'association territoriale en 1999 donnant une plus grande visibilité aux Cigales, permettant la coordination de leur action sur le territoire. La présence de plusieurs cigaliers dans les structures de finance solidaire (Rennes emplois solidaires en 1994, ADIE en 1994, Bretagne développement Insertion²⁸ en 1995, Bretagne capital solidaire en 2001) mais aussi dans la coopérative d'activité et d'emploi « Elan créateur » montre la création d'un capital social se constituant par un processus cognitif, capital social considéré comme une ressource collective permettant un interface un peu plus important entre champ de l'économie sociale et solidaire et Cigales, qu'entre structures de finance solidaire (ADIE, BDI²⁹, BCS³⁰) et ce champ. Si le statut des Cigales (pas de prises de participation dans les associations) et les faibles encours recueillis par celles-ci limitent les interventions dans ce champ elles ont une capacité d'interrogation des autres structures de finance solidaire (PRES³¹, BDI et BCS) et d'innovation sur le territoire (convention Garrigue, Elan créateur³² AT des Cigales d'Ille et Vilaine).

Cette inscription dans des réseaux et cet ancrage territorial amènent à une construction du service financier différente de celle pratiquée par les autres structures de finance solidaire et à fortiori par les organismes financiers traditionnels.

223. Un processus coopératif.

Les modes de collecte de projets, la présentation de ceux-ci ainsi que les processus de décision à l'intérieur des Cigales viennent relativiser l'existence d'une relation principal agent traditionnelle. En effet la proximité relationnelle de certains cigaliers avec le champ de l'économie sociale et solidaire entraîne une meilleure connaissance de celui-ci (organisations de réunions d'information) et une plus grande interface sur le territoire. Si la présentation du projet se fait de plus en plus souvent devant l'association territoriale où sont présents les gérants, les trésoriers et les personnes les plus en lien avec le monde de l'entreprise, il y a un véritable processus délibératif au sein de la Cigales sollicitée où sont discutés d'autres critères que les critères financiers et où s'affrontent plusieurs logiques : logique marchande et industrielle pour les cigaliers plus proches de l'entreprise (Boltanski, Thévenot, 1989), logique davantage solidaire (Enjolras, 2002) où même parfois domestique (rôle de l'interconnaissance) pour d'autres cigaliers. C'est de cette confrontation que se résolvent les différends. Le processus de discussion permet en outre au porteur de projet de prendre conscience (processus cognitif) que la Cigales n'est pas un outil de capital risque traditionnel : explicitation par les cigaliers de la finalité des Cigales, proposition de convention, contacts informels avec certains cigaliers. De plus pour les Cigales d'Ille et vilaine et de Nantes, le rapprochement avec certaines structures de l'économie sociale et sociale se traduit progressivement par l'élaboration d'autres critères dans la mesure où ce sont des entrepreneurs collectifs qui sont porteurs de projet, beaucoup plus proches des valeurs prônées par les Cigales (investissement dans ETAI 35 et le rapprochement avec les « Compagnons bâtisseurs »).

Conclusion. Plusieurs types de solidarité.

Si nous avons posé la question du type de solidarité en œuvre en ce qui concerne les Cigales nous pouvons conclure sur l'existence d'une coexistence de plusieurs types de solidarité. En effet l'aspect philanthropique de la solidarité n'est pas absent dans la mesure où la perte financière n'est d'ailleurs jamais mentionnée par les cigaliers comme source d'insatisfaction malgré l'échec de plusieurs projets et le non recouvrement d'une partie du capital. En effet, si pour certains le fait de financer « des canards boiteux » semble être source d'insatisfaction c'est plus en raison de l'échec pour le créateur et la Cigales qu'en termes de perte financière pour le cigalier. Lors du passage en gestion et de la création de nouvelles Cigales la moitié des adhérents rejoignent la nouvelle Cigales (En Avant et Zed, Soleil breton et Astrolabe). Dans certains cas l'épargne peut donc être confondue avec un don, peut donc être un acte de générosité sans retour au sens de J-P Vigier. Cet aspect de la solidarité est présent dans les Cigales où l'encastrement associatif voir religieux est le plus important (la Cigales de gestion

²⁸ qui deviendra Bretagne Développement Initiatives en 1999.

²⁹ Bretagne développement Initiatives fonds territorial de France active (1995)

³⁰ Bretagne capital solidaire, société de capital risque solidaire créée en 2001.

³¹ Pays de Rennes emplois solidaires (1994). Pour l'étude de ces structures voir Taupin M-T. « La finance solidaire en Bretagne : un champ de l'économie solidaire ? Rapport du Lessor dans le cadre du programme « Dynamiques solidaires » remis à la MIRE-DARES. 2003

³² Coopérative d'activité et d'emploi

Coup de pouce Roumanie). Ce type de solidarité est de moins en présent dans les Cigales d'Ille et Vilaine dans la mesure où les cigaliers revendiquent la possibilité d'agir dans le champ économique et laisse place à la fois à une forme de solidarité démocratique et à un certain isomorphisme institutionnel marchand. L'isomorphisme institutionnel marchand se manifeste par une plus grande sélectivité des projets du fait d'une certaine professionnalisation et segmentation des cigaliers alors que la solidarité démocratique se manifeste sur le territoire par des coconstructions de services financiers sur le territoire, coconstructions rendues possibles par l'existence d'un capital social existant sur le territoire mais aussi en élaboration. Cette pluralité de formes de solidarité doit être interrogée par une étude plus approfondie d'autres territoires.

Bibliographie

Bayard, Muet, Pannier-Runacher, *Rapport d'enquête sur la finance socialement responsable et la finance solidaire*, Paris, La documentation française, avril 2002.

Bévant Didier, « Les associations sont elles des entreprises ? », p 49-65, *Les associations entre bénévolat et logique d'entreprise*, Presses universitaires de Rennes, 2003.

Boltanski L, Chiapello E, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris, 1999, 843 p.

Cary P, *Le commerce équitable. Quelles théories pour quelles pratiques ?* L'Harmattan, Paris, 2004, 149 pages.

Colletis G, Gianfaldoni P Richez- Battesti N, « Economie sociale et solidaire, territoires et proximité », *RECMA, Revue internationale de l'économie sociale* n°296, 2005, p8-25

Cordonnier L. « Normes de réciprocité et comportements stratégiques », pp.139-173, in MAUSS [1993] *Ce que donner veut dire. Don et intérêt*. La Découverte, 273p.

Dorival Camille, « Les cigales investissent utile et local », *Alternatives économiques*, n° 219, novembre 2003, p 46-48.

Enjolras B, *Protection sociale et performance économique*, Desclée de Brouwer, Paris, 1999, 153 pages.

Enjolras B. « Associations et isomorphisme institutionnel », *RECMA* n° 261, vol 75, 2001, p 68-75

Enjolras B, 2002, *L'économie solidaire et le marché*, Paris, L'Harmattan, collection Logiques sociales, 201 p

Glémain P., « L'épargne de proximité au cœur de l'économie de la vie bonne, Réalité et perspectives théoriques », *RECMA* n°294, novembre 2004, pp59-65.

Granovetter, M., *Le marché autrement*, Desclée de Brouwer, Sociologie économique, 2000.

Habermas, J, *Droit et démocratie*, Gallimard, Paris, 1992.

LavilleJ-L., «Vers une économie sociale et solidaire », *RECMA, Economie sociale et/ou solidaire*, n° 281, p39-54, juillet 2001.

Laville J-L., « Avec Mauss et Polanyi, vers une théorie de l'économie plurielle », *Revue du MAUSS* n° 21, premier semestre 2003, *L'alteréconomie. Quelle autre mondialisation ?*, 2003 p 237-249.

Orléan A., *Le pouvoir de la finance*, O. Jacob, 1999.

Nogues H, Economie sociale et solidaire : quelques réflexions à propos de l'utilité sociale, *RECMA, Revue internationale d'économie sociale* n°290, 2003, pp27-40

Nouvel D., *Eléments statistiques concernant les clubs d'investisseurs solidaires Cigales et les entreprises cigalées*, formation DESS gestion des entreprises de l'économie sociale, 2004.

Prades J, « Quel est l'avenir de l'économie sociale et solidaire, Pour une approche économique », *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, n° 281, juillet 2001, p 20-29, 2001.

Putnam R. "Bowling alone : America's declining social capital", *Journal of Democracy* 6(1):65-78, 1995,

Putnam R., *Bowling alone : the collapse and revival of American community*, Simon & Schuster, 2000.

Rouillé d'Orfeuil H., *Economie, le réveil des citoyens, les alternatives à la mondialisation libérale*, Paris, La découverte, Alternatives économiques, 2002, 192 pages.

Stiglitz J. Weiss A., "Credit Rationing in markets with imperfect information", *American Economic Review* 71, 3, juin1981, pp. 393-410.

Taupin M-T. « La finance solidaire en Bretagne : un champ de l'économie solidaire ? *Rapport du Lessor dans le cadre du programme « Dynamiques solidaires » remis à la MIRE-DARES.* 2003

-